



Environnement

Haute-Vienne : la justice suspend l'autorisation des tirs sur les corbeaux à Bellac

Jeudi 4 juin 2020 à 20:37 - Par Alain Ginestet, France Bleu Limousin

Bellac, France



Le Tribunal Administratif de Limoges a suspendu ce jeudi l'arrêté préfectoral qui avait autorisé des tirs sur des corbeaux à Bellac, au printemps 2018. Deux associations avaient saisi la justice pour s'opposer à l'élimination de certains de ces corvidés, qui occasionnent des dégâts ou des nuisances.



Un corbeau sur une antenne de télévision (image d'illustration, Paris, juin 2018) © Maxopp - Vincent Isore

Le Tribunal Administratif de Limoges a suspendu ce jeudi l'arrêté préfectoral qui avait autorisé des tirs sur des corbeaux à Bellac, au printemps 2018, ont indiqué à France Bleu Limousin les **deux associations qui avaient formulé un recours contre cette décision**, prise à l'époque pour éliminer certains de ces corvidés qui occasionnent des dégâts ou des nuisances.

“ C'est pour nous et pour les animaux une grande victoire ”

Les deux associations, nationales, qui avaient entamé cette procédure se disent satisfaites. *"C'est pour nous, pour les animaux et pour la biodiversité en général **une grande victoire**"* a commenté Véronique Bialoskorski, la Présidente et fondatrice des Amis de Lazare, une association basée dans les Bouches-du-Rhône et spécialisée dans la protection des corvidés, c'est-à-dire les corbeaux, les corneilles et les pies. Elle estime *"qu'il s'agit d'appliquer une justice qui indique qu'on ne peut tirer sur les oiseaux en période de reproduction, quand bien même ceux-ci poseraient quelques désagréments que nous comprenons, **avant d'avoir essayé toutes les autres solutions qui permettent de cohabiter sereinement sans tuer ces bêtes**"* dit-elle.

De son côté, Richard Holding, de l'Apaps (Association Pour la Protection des Animaux Sauvages) basée à Crest dans Drôme, juge cette décision tardive, mais utile. *"Cela ne va pas ramener la vie des oiseaux qui ont été tués en avril 2018, dit-il, mais c'est une bonne nouvelle pour la suite parce que **c'est une décision qui obligera les Préfets à mieux se renseigner et à justifier davantage ce recours au fusil**"*.

Les deux associations ne nient pas que les corvidés peuvent créer des nuisances, en ville ou sur les cultures. Elles souhaitent que les différentes techniques d'effarouchements soient privilégiées, avant les tirs. *"C'est une très belle victoire, et cela prouve qu'on peut être confiant et positif sur l'évolution de notre pays et sur son regard sur la nature"* conclut Véronique Bialoskorski.